

# Versement transport. La taxe qui fait grincer

• Les agglomérations de Lorient et de Vannes collectent près de 30 millions d'euros auprès de 1.720 entreprises pour financer leurs réseaux de bus.

• Pontivy Communauté songe à faire appliquer le versement transport dès 2012.

**B**énéficier d'un bon réseau de bus en agglomération, cela semble logique. Ne pas payer trop cher son ticket de transport est tout aussi important. En revanche, taxer les entreprises d'un bassin afin de financer les réseaux de bus sans obtenir de services en retour, c'est ce qui échappe aux élus d'entreprises morbihannais.

#### Réflexion et concertation

À Pontivy, l'entreprise a un rôle clé, mais qu'obtient-on en retour ? », questionne François Coudron, président de Sogesia à Noyal-Pontivy. Lui est concerné directement par le projet de versement transport de Pontivy Communauté & Territoire où la démographie aancré brutalement : 45.000 habitants en 2008, en progression de près de 7% sur dix ans. Ce qui implique que la nécessité d'un réseau de transports interurbain cohérent, et donc la compétence transport. Et de ce fait, l'industrie bâtie de versement transport aux quelque 200 établissements publics et privés du territoire compte plus de dix salariés dont 205 établissements privés. Un poste qui devrait être compris entre 0,1% et 0,3% de la masse salariale. Représentant ainsi jusqu'à 1,5 million d'euros. « Si le taux maximum est retenu, cela équivaudrait, pour une entreprise de secteur qui compte 500 salariés, à une facture de 30.000 euros à l'année », calcule François Coudron. Les entreprises pontivyennes, majoritairement agroalimentaires, entretiennent les moyens, dans ces temps chahutés par la crise, de payer une telle taxe. Jean-Pierre Le Roc'h, président de Pontivy Communauté sait que la réponse

se n'est pas évidente. Depuis l'automne dernier, il a donc engagé une réflexion sur la compétence transport avec les entreprises du territoire. Un questionnaire doit être remis ce jour-ci aux établissements concernés pour connaître les besoins de leurs salariés en matière de transport. A la fin de la compétence sera prise avant l'été, pour une mise en œuvre en 2012 ou 2013, a dit-on à Pontivy Communauté. En attendant, Jean-Pierre Le Roc'h a déjà assuré qu'il limiterait la taxe pour ne pas charger les entreprises.

Près de 80 millions d'euros dans le Morbihan, à Lorient et à Vannes, la taxe est également levée. Les entreprises n'ont aucun service en contrepartie, tempête Philippe Guillou, secrétaire général du



Pontivy Communauté affichera la prestation complète transport pour son territoire. Ce qui induira la création d'une taxe transport auprès des établissements publics et privés comprenant plus de dix salariés. Sur 230 établissements concernés, les 25 publics contribueront à 95 % de la taxe.

## 29,3 millions d'euros de taxes patronales sont distribués aux transports à Vannes et Lorient.

Modèle 51. Dans ces deux agglomérations, le budget des compagnies de transport est sobre de plus de 30 % par rapport au précédent exercice. Passez de 1,721 millions d'euros en 2010 à 1,481 millions en 2011. Le nouveau taux de versement transport de Cap Lorient - le plus fort actuellement - n'est pas sans créer de profonds désaccords et inquiétudes entre les acteurs économiques et les élus du territoire lorientais. Il représente 21,8 millions d'euros de cotisations prévues en 2011 après de 77%

cette augmentation est quelque peu contraintante car l'importante réduction de la taxe professionnelle devient contribution économique à la territorialisation. Passant de 1,721 millions d'euros entre 2010 et 2011 à Lorient. Et s'explique aussi par la régression de 17 millions de voyageurs à Lorient en 2010 contre huit millions à Vannes. Peu à peu, les élus eux, ont choisi de ne pas trop alourdir les charges qui pèsent sur les 145 établissements concernés en l'itant le taux à 0,74 pour un budget total

plus inférieur à celui de Lorient. Le versement transport pliera alors 7,5 millions d'euros cette année. Dans les deux agglomérations morbihannaises, les taux ont connu une hausse de 30 % en moins de dix ans.

#### Vers plus de cohérence

Reste que la densité des zones industrielles, artisanales et tertiaires est loin d'être optimale. « Le réseau de bus est indispensable pour favoriser les déplacements, les jeunes et les métiers, mais également les actifs », explique Philippe Guillou. Dans le pays de Lorient, l'accent est mis sur les utilisateurs des transports en commun (30%). D'autre part, une enquête sur les déplacements des 7.000 salariés de la zone de Kerpont à Condé-Lanterne a été menée dans les prochains mois. Les résultats nous permettront d'établir une cartographie qui contribuera à améliorer celle du réseau des transports en commun de proposer des améliorations. Indique Bertrand Cormier, secrétaire de coordination des entreprises de Kerpont, qui mènera l'étude.

Yannick Pocard

## POUR / CONTRE

### Cette taxe transport est-elle justifiée ?

**OUI** Thibaut Goyat  
Adjoint chargé des transports à Cap-Ferret

OUI. En juillet dernier, nous avons augmenté le versement transport pour faire face à l'investissement que sera le Tridail, 2 lignes de bus reliant Lorient à Guérande et Roazhon sur 140 kilomètres 35,5 millions d'euros subventionnés à l'Etat à hauteur de 5,58 millions d'euros, à compenser l'augmentation des coûts d'exploitation (2,7 millions d'euros par an). Le versement transport est un impôt dont les recettes sont destinées à faire fonctionner les transports collectifs dans l'intérêt général des usagers. Ce n'est pas un investissement dont les entreprises peuvent se rendre un retour. En revanche, quand on organise le réseau, on veille à un bon état de desserte des actifs. Ils sont 15 % des 20.000 abonnés à la CTRL (compagnie de transport de l'île de Ré, ndlr). Les horaires d'arrêts et de sorties des entreprises sont la grande difficulté. La tendance des habitudes est à l'éloignement des centres urbains. Or, l'essence même des transports collectifs est de fonctionner dans des zones denses. Des services de transports existent avec la DCNS et l'ex-SFR, l'Ambarde d'ambulances ligne. Je regrette de constater que ces cas sont souvent vides.

**NON** Claude Larredde  
Directeur d'ONI - Sablons du Guémené au Sud de Lorient

NON. En tant qu'élue à Saint-Gérand, je prends part à l'audit sur les transports en commun à Pontivy. Je ne pense pas qu'une nouvelle taxe permette de développer les entreprises elles-mêmes. Ce n'est pas adapté au territoire de Pontivy. Il y a déjà quatre à cinq lignes dans le centre-ville, et au maximum celle qui marche le mieux accueille dix passagers. On ne va pas payer pour promouvoir les chauffeurs. À Saint-Gérand, nous avons mis en place des minibus utilisés par les personnes âgées les jours de marché, mais la clientèle se raréfie. Nous tenons un réseau de bus sur le pays de Pontivy signifié par l'argent par les élus locaux. Cela ne peut pas dire qu'il ne faut rien faire. Il faut aider les gens qui ont des problèmes de mobilité. Je suis favorable au covoiturage, à la solidarité du voisinage, en zone rurale, à l'organisation des déplacements en fonction des besoins. Nous avons les moyens d'acheter des nouveaux concepts, grâce au téléphone, à Internet. Les maires peuvent également se faire le relais de ces initiatives. Ce qui est plus écologique que de faire circuler des bus à vide.

## « Une densité urbaine plus modeste »



**Wilfrid Pronost** Directeur des Transports Publics Vannetais

Comment explique-t-il la différence de budget des transports urbains entre Vannes et Lorient ? Vannes est une agglomération typique. Sa densité urbaine est bien moindre qu'à Lorient. Vannes et sa première couronne - neuf communes - comptent environ 10.000 habitants, qui représentent 12 % des résidents du réseau de bus. Vannes Agglo possède une multitude de communes qui sont éloignées de plus de 15 km d'un centre-ville. A sa périphérie équivalente à Vannes Agglo, la ville de Savenay compte 17 000 habitants !

Quelle est la part des adultes qui utilisent les bus dans l'agglomération vannetaise ? Les actifs sont 21 %, en constante progression. La fréquentation des bus a augmenté de 20 % depuis 2008. Les zones d'emploi sont bien desservies à Vannes. Mais il existe une difficulté technique aux heures de pointes : les moyens dont nous disposons sont totalement utilisés pour répondre aux besoins des cordées scolaires, au déplacement des actifs. L'enjeu pour Vannes Agglo est de régler ce problème dès septembre 2012 grâce au nouveau plan de déplacement urbain. Des véhicules supplémentaires viendront renforcer l'offre. Des lignes de bus en site propre vont être créées, notre volonté est de mettre en place sur une partie du réseau.

## EN SAVOIR PLUS

### TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition du versement transport est limité à 0,35 % de la masse salariale si la périphérie de transport urbain comprend moins de 100.000 habitants. Les élus peuvent, en décembre dernier, la proposition de l'Assemblée Nationale de passer le taux à 0,74 pour ce type d'agglomération. En revanche, le taux peut monter à 1,30 % si le réseau de transport possède une voie de circulation qui lui est réservée. Des voies de bus que l'on retrouve en agglomération lorientaise.